

PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS



UNE PROPOSITION DE PAX CHRISTI

QU'EST-CE QUE LA JUSTICE ?

En France, le terme "justice" désigne l'un des trois pouvoirs constituant le socle du système démocratique et venant s'ajouter à l'exécutif et le législatif. Ces trois pouvoirs sont définis dans la Constitution de 1958. Etymologiquement, le mot justice vient du latin iustitia, lui-même tiré de iustus - qui signifie "juste" - lui-même dérivé de ius - signifiant le droit. La justice est l'autorité qui exerce le droit et juge si les comportements des citoyens sont en conformité avec le droit.



DE QUAND DATE LE SYSTÈME JUDICIAIRE CONTEMPORAIN ?

La Révolution française a marqué un tournant dans la perception, l'histoire et la mise en application de la justice en France. Après la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, l'ensemble du système judiciaire a été reconstruit sur de nouvelles bases donnant lieu ensuite à la rédaction du Code pénale de 1791 qui a attribué un rôle plus important à l'arbitrage et à l'exercice de conciliation en matière de justice civile.

ACTIVITÉ DE DÉBAT EN GROUPE :
LA JUSTICE EST-ELLE NÉCESSAIRE À LA PAIX EN SOCIÉTÉ ?



PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS



ARGUMENTS POUR LE DÉBAT

- La justice est fondée sur un contrat social avec les citoyens qui acceptent de ne pas faire justice eux-mêmes mais de déléguer cette fonction à une instance impartiale.
- La justice est un régulateur incontournable des rapports humains. Par ses jugements, elle permet de reconnaître la faute de l'un (qui prend conscience de la gravité de son acte) et la blessure de l'autre (qui obtient réparation).
- Toutefois, la justice peut être détournée de sa fonction (en cas de corruption notamment) ou rendre des jugements erronés (enfermements d'innocents).
- Elle peut aussi être influencée par des enjeux politiques ou médiatiques et ainsi perdre son impartialité.



SOYONS VIGILANTS...

Restons vigilants et éveillés pour dénoncer les dérives que pourrait avoir une justice dite "à deux vitesses" qui serait encline à favoriser les puissants par rapport aux autres justiciables. Une justice saine doit être fondée sur le principe de l'impartialité et juger les affaires selon le droit.



PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS



POURQUOI INSISTE-T-ON TELLEMENT SUR UNE JUSTICE DE PROXIMITÉ ?

On appelle "justice de proximité" la volonté de rapprocher les instances des "justiciables" - autrement dit de ceux devant faire l'objet d'un jugement. La justice de proximité a l'avantage d'être plus proche du terrain, de comprendre l'environnement des personnes jugées et est garante de plus d'efficacité et de rapidité dans la gestion et le traitement des affaires. Son impact écologique est également réduit.



EN QUOI LA SÉPARATION DES POUVOIRS PARTICIPE-T-ELLE À LA PAIX ?

La séparation des pouvoirs - exécutif, législatif et judiciaire - est un principe fondamental de la démocratie. Elle permet de limiter les abus grâce à la fonction de contrôle et de "garde fou" qu'exerce un pouvoir vis-à-vis d'un autre. La première forme de séparation des pouvoirs a été rendue effective en France au lendemain de la Révolution française lorsque celle-ci est devenue une démocratie représentative.

ACTIVITÉ DE RÉFLEXION :
BRAINSTORMING SUR LES AVANTAGES D'UNE JUSTICE DE PROXIMITÉ



PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS



LA CONTRIBUTION À LA PAIX ET LA RÉINSERTION DES DÉTENUS

Le droit français prévoit qu'un détenu ayant purgé sa peine peut être réinséré dans la société. Pour combattre les étiquettes persistantes assimilant les ex-condamnés à des personnes nuisibles et dangereuses, la loi prévoit la possibilité, sous certaines conditions (avant ou après le jugement et selon le type de condamnation), de demander la suppression de mentions sur le casier judiciaire pour favoriser leur réintégration professionnelle et respecter leur droit à la vie privée et familiale. La réinsertion des détenus est essentielle pour la prévention de la récidive, encouragée par la marginalisation ou la réintégration dans le milieu social d'origine. Elle est un enjeu majeur pour l'avancée de la paix en société.



GESTE FORT DU PAPE FRANÇOIS

Le Pape François a toujours été sensible au sort des prisonniers. Tous les ans, il se rend en milieu carcéral pour procéder au Lavement des pieds de détenus à l'occasion de la messe du Jeudi Saint.



PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS



ACTIVITÉ : ÉCRIRE À DES DÉTENUS PEUT CHANGER LEUR VIE !

Il est possible d'atteindre les personnes mises au banc de la société. Malgré leurs actes, elles restent des personnes humaines ayant besoin de relations et de soutien.

Soutenir les détenus peut changer leur vie et rendre leur quotidien austère et indéniablement plus humain. Servir les autres est une forme de charité et permet de se réaliser soi-même.

Nous vous recommandons une association spécialisée dans l'accompagnement de ceux souhaitant se lancer dans cette aventure humaine, qui vaut la peine :

- Le Courrier de Bovet, association nationale de correspondance avec les détenus :
<https://www.courrierdebovet.org/>



RETROUVEZ-NOUS SUR PAXCHRISTI.FR





PAX CHRISTI
FRANCE

5 rue Morère, 75014 Paris

+33 1 44 49 06 36

www.paxchristi.fr